



VILLE DE
CHOISY-LE-ROI

Place Gabriel Péri
94600 Choisy-le-Roi
www.choisylroi.fr
01.48.92.44.44

Mis en ligne le
30 AVR. 2025

N° 250795

Service population NC	ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DES FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT CIVIL A MADAME MALIKA BENKAHLA, CONSEILLÈRE MUNICIPALE
--------------------------	---

Le Maire de Choisy-le-Roi,

VU le code civil,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-32,

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 dite « Engagement et proximité », et notamment son article 30,

CONSIDÉRANT que le Maire et ses adjoints sont officiers d'état civil,

CONSIDÉRANT que le Maire peut, par arrêté, déléguer une partie de ses fonctions à des membres du conseil municipal,

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour la bonne administration des affaires communales, de donner délégation à un conseiller municipal afin de célébrer les mariages prévus le samedi 26 avril 2025.

ARRÊTE :

Article 1 : Madame Malika BENKAHLA, conseillère municipale, reçoit une délégation temporaire des fonctions d'officier d'état civil pour célébrer les mariages, le 26 avril 2025, de Frédéric Grégory MATHÉ et Nana TOURÉ (14 heures 00), de Hamidou SOUKOUNA et Romane Lisa SERENA LARRANT (14 heures 20).

Article 2 : Cette délégation sera exercée sous le contrôle et la responsabilité du Maire.

Article 3 : Le présent arrêté sera transcrit sur le registre de la Mairie, publié sur le site internet de la commune et notifié à Madame Malika BENKAHLA

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Madame Malika BENKAHLA ainsi qu'à Monsieur le Procureur de la République de Créteil.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Choisy-le-Roi, le 25 avril 2025

Le Maire
Tenino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

Accusé de réception en préfecture
094219400223-20250430-25-0795-AI
Date de télétransmission : 30/04/2025
Date de réception préfecture : 30/04/2025